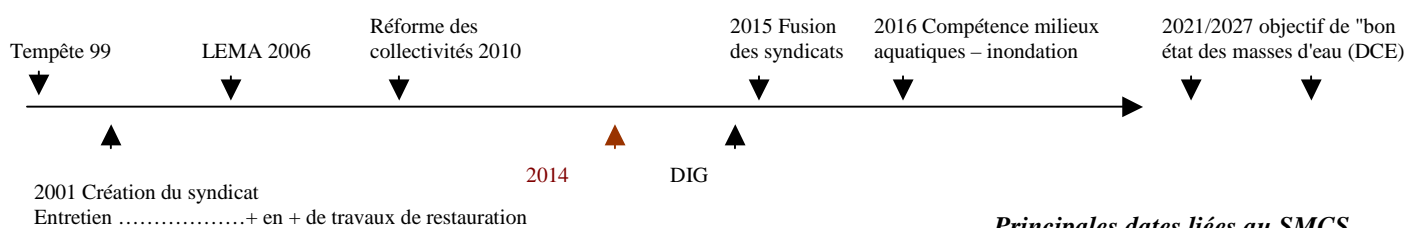


Les Enjeux :

- **Economique** : les cours d'eau sur le territoire ne représentent pas un aspect économique important, pas d'hydroélectricité, de canotage,... Cependant, la préfecture détermine les seuils de coupure en fonction du débit dans les cours d'eau. Les prélèvements agricoles sont les premiers concernés et particulièrement l'irrigation où l'enjeu économique est fort mais également controversé.
 - o Elevage sur la partie amont
- **Environnemental** : enjeu important avec les espèces aquatiques et les habitats présents
 - o Continuité écologique (ouvrages hydrauliques en travers des cours d'eau)
 - o Qualité et quantité d'eau
 - o Espèces emblématiques
 - o Milieux, habitats remarquables : zones humides, les ENS
 - o Les étangs sur la partie amont (impact la qualité des cours d'eau)
- **Social et humain** :
 - o Inondation
 - o Paysage (échelle des vallées et des sites)
 - o Loisirs Canoë, pêche, randonnée
 - o Historique de certains sites : abbayes, moulins,...
 - o L'organisation des syndicats et la prise en charge par la (les) collectivité(s) des milieux aquatiques



Principales dates liées au SMCS

Stratégie

La stratégie détermine la priorité des enjeux avec une notion d'espace et de temps à plusieurs échelles (terrain, au niveau du syndicat, représentation à l'échelle du bassin et du département) permettant de donner un sens. Il s'agit de l'application de la politique donnée par le président, conseillé par le bureau et le comité syndical. Les choix à effectuer doivent se porter notamment sur la réforme des collectivités avec la fusion des syndicats, les actions à mener sur le terrain, de la compétence "milieux aquatiques – inondation" (délégué ou non au syndicat).

Les autres syndicats

Les autres syndicats du bassin du Clain ont des territoires plus petits et des problématiques similaires sur les petits et moyens cours d'eau comme la Clouère et la Boivre. Le syndicat sur Poitiers (de Vivonne à Châtelleraut) a des problématiques "ouvrage" et "plantes envahissantes" avec la Jussie beaucoup plus importantes. Sur les huit syndicats du bassin, sept ont un technicien de rivière. Les autres syndicats, hormis le syndicat de la Clouère effectuant comme le SMCS les travaux en régie, réalisent les travaux par des entreprises. Le coût des travaux est supérieur mais permet d'intervenir ponctuellement avec des moyens plus importants. Par contre, ils n'ont pas la même présence sur le terrain qui permet de lancer des projets, d'écouter les personnes et d'échanger.

Notes :

.....

Sigles :

SMCS : Syndicat mixte du Clain Sud

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement à Fiscalité Propre

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SAGE : Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de COhérence territoriale



Des notions et des contextes

La DCE (Directive Cadre sur l'Eau) :

La directive du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et par le Parlement européen définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Cette directive joue un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. Les directives plus spécifiques, comme celles relatives à la potabilité des eaux distribuées, aux eaux de baignade, aux eaux résiduaires urbaines et aux nitrates d'origine agricole restent en vigueur. (Extrait du site internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, avril 14)

Cette directive a changé d'une part la législation de la France avec la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, 2006) qui définit les modalités relatives aux travaux et d'autre part le financement par l'intermédiaire des agences de l'eau. De cette directive découle une série d'étape comprenant un état des lieux avec de nouveau découpage par masse d'eau, à savoir 4 sur le SMCS : le Bé, la Dive/Bouleure, le Clain amont jusqu'à Sommières et le Clain médian qui prend l'aval jusqu'à St Benoit ; une programmation d'action en fonction de l'état de la masse d'eau, et des contrats que nous passons avec l'agence de l'eau avec des suivis-bilans. L'objectif étant de retrouver un "bon état" des masses d'eau d'ici 2015, 2021 ou 2027 selon leurs états défini en 2006.

Le **SAGE Clain** (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) prend en compte le cadre réglementaire du SDAGE (échelle du bassin de la Loire) et détermine les enjeux – les objectifs du bassin du Clain sur les volets "Quantitatif" (prélèvement pour l'irrigation, l'industrie, l'eau potable) , "Qualitatif" (eau potable) et "Milieux aquatiques" (cours d'eau, zones humides, ouvrages). Le SAGE est gouverné par la Commission Locale de l'Eau qui en connaissance de documents définit les orientations de gestion des eaux. Les décisions prises par la CLE s'opposent aux tiers en particulier aux SCOT* et aux PLU.

Les syndicats dit "de rivières" sont des opérateurs sur le terrain pour restaurer et entretenir les cours d'eau d'où les subventions (environ 65% de notre budget) et des contraintes réglementaires (déclarations, autorisations).

Le contexte administratif

En même temps que l'agence de l'eau Loire Bretagne soutenue par la Région et le Département amènent les syndicats à effectuer des travaux de restauration de cours d'eau, la loi de 2010 sur la réforme des collectivités a obligé les préfets à réorganiser les structures intercommunales. Les syndicats de rivières sur le Clain devaient, à l'origine, fusionner en une seule entité. Cependant, la proposition faite par les syndicats de partager le bassin du Clain en 2 a été retenue par la préfecture. Depuis fin 2013, il est prévu pour janvier 2015 d'avoir un syndicat comprenant le SMCS, le syndicat de la Clouère, la Vonne, le Palais et la Rhune ainsi que les autres affluents du Clain jusqu'à Iteuil soit environ : 420 km de cours d'eau, 39 000 habitants, 39 communes. Récemment, une autre loi, la MAPAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) oblige, à compter de janvier 2016, les communautés de communes (EPCI à Fiscalité propre d'une manière générale) ou les communes à prendre la compétence "Milieux aquatiques, prévention contre les inondations" (art. 56) qui peuvent la déléguer à un syndicat mixte ou au département (sous réserve).

Le contexte sur le terrain

Même si nombreux sont ceux qui souhaiteraient de l'eau en été et peu ou prou en hiver, sur le terrain chaque habitant, riverain, agriculteur, pêcheur,... a une vision différente des autres personnes de son cours d'eau. Concernant les travaux réalisés par le syndicat, l'entretien de la végétation reste à leurs yeux le plus important, les travaux dit de restauration sont secondaires sauf lorsque les berges sont dégradés. Les propriétaires de moulin ont de leur côté la problématique de la continuité écologique découlant de la DCE, à savoir que les poissons et les sédiments ne soient pas bloqués par un ou des ouvrages hydrauliques. Sur ce sujet le syndicat propose des solutions dans le cadre d'un intérêt général. Quant aux pêcheurs, les associations sollicitent régulièrement le syndicat pour des travaux pour diversifier le cours d'eau. Enfin, les agriculteurs avec lesquels nous travaillons nous aident pour retirer les arbres les plus gros quand c'est possible ou pour mettre en tas les branches, saulines,...

Bilan NCA de 2013 (bureau d'étude) sur les travaux

Prévu dans les contrats quinquennaux passés avec l'agence de l'eau, les bilans mettent en évidence les résultats des actions du syndicat. (Bilan du contrat de restauration et d'entretien du Clain ; extrait de la synthèse générale 03/12/13)

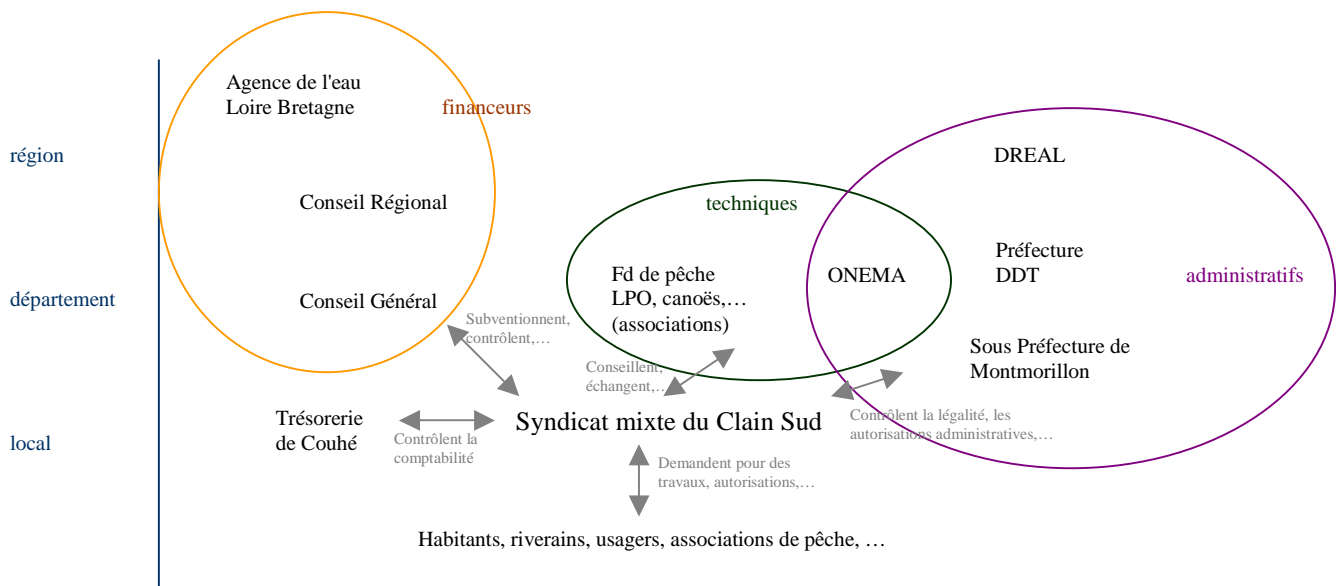
- | | |
|---|--|
| - nombreuses actions sur le SMCS | - des actions peu ambitieuses |
| - logique d'expérimentation | - temps important consacré à l'entretien de la ripisylve et la gestion des embâcles (...) |
| - coûts réduits par la réalisation d'action en régie | - des moyens financiers peu importants qui auraient pu conclure à une priorisation des actions |
| - dynamisme de l'animateur (...) | - un site internet mais aucune mise à jour |
| - envoi à chaque commune d'un bilan annuel (...) | - aucun indicateur de suivi des résultats (notamment biologique) |
| - implication de nombreux acteurs du territoire (...) | |
| - un syndicat clairement identifié sur le territoire | |
| - une compétence technique acquise et reconnue (...) | |



Partenaires :

Les partenaires du syndicat se divisent en plusieurs types : administratif, technique et financier ; ils se distinguent également par leurs territoires d'intervention entre le local et le régional.

Schéma des principaux partenaires autour du SMCS



Quelques travaux types

Entretien :

- Le Clain de Sommières à Voulon pour le passage des canoës (~5-8j/an)
- Entretien de cours d'eau (la Bouleure en 2011-2012, le Maury en 2012-2013, la Dive prévue en 2014,...)
- Entretien des frayères à brochet (~4,5ha de débroussaillage)

Restauration

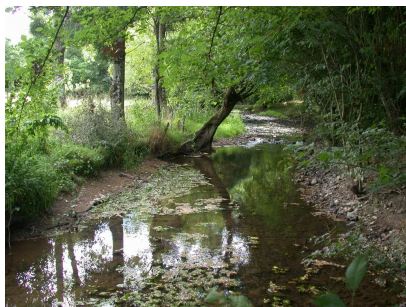
- Micro-seuils à Couhé, radiers à Châtillon
- Frayère à brochet à Payroux, Anché, Champagné St Hilaire,...
- Restauration de berge à Châtillon, Sommières du Clain,...
- Diversification d'habitat à Brux, Vaux, Mauprévoir,...

Animations :

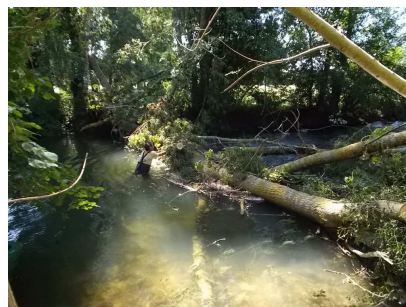
- Ecoles primaires, secondaires, forums, fête de la pêche, correcteur de Bac Pro, présentation des travaux avec des habitants/riverains,...

Note : Bilan annuel disponible dans votre mairie

Quelques exemples de travaux



Entretien de la végétation (Le Clain à St Martin l'Ars en 2009) *cl_090709_26*



Peuplier (Voulon juillet 2013) *cl_310713_05*



Continuité écologique, aménagement à Moulin Fargan (Pressac 2013) *cl_060214_07*



Radier à Châtillon (La Dive mars 2012) *dv_300312_33*

Syndicat Mixte du Clain Sud (SMCS)

Objet

Le SMCS est un syndicat de type fermé (L.5711 du Code général des collectivités) qui réunit les collectivités adhérentes : communauté de communes du Montmorillonais et de la Région de Couhé ainsi que les communes de Champagné st Hilaire, Château Garnier, Joussé, Payroux et Sommières du Clain. L'objectif du syndicat est d'entretenir et de restaurer les 170km de cours d'eau dans un intérêt commun. Les différentes problématiques liées aux cours d'eau vont de l'entretien des berges et de la végétation, aux ouvrages en passant par le SAGE*, les ENS*,... Le syndicat dispose de statut et d'un règlement intérieur.

Historique

Créé en janvier 2001 suite à la tempête de 1999, le syndicat a opté pour des travaux réalisés en régie avec les aides de l'Etat et des collectivités. Au début, 3 agents et un technicien étaient à la disposition du syndicat pour retirer les arbres et les embâcles. Actuellement un technicien et 2 agents effectuent les travaux. Depuis, des textes de loi comme la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) et des problématiques tel que les ouvrages hydrauliques ont émergé au point que le syndicat constitue un acteur important qu'il s'agisse d'avis ou d'action. C'est également le cas pour la fusion des syndicats de rivière prévue pour janvier 2015.

Gouvernance

Le président du syndicat, actuellement M. André Sénécheau et avant 2013 M. Patrick Pellerin, donne les orientations aux agents. Il est élu au sein des 25 délégués du comité syndical assisté par 2 vice-présidents et d'un bureau restreint de 4 membres supplémentaires. 4 réunions en moyenne par an permettent au comité syndical de délibérer sur les affaires courantes de gestion et de travaux. Les sujets qui préoccupent les élus sont alors évoqués à l'assemblée.

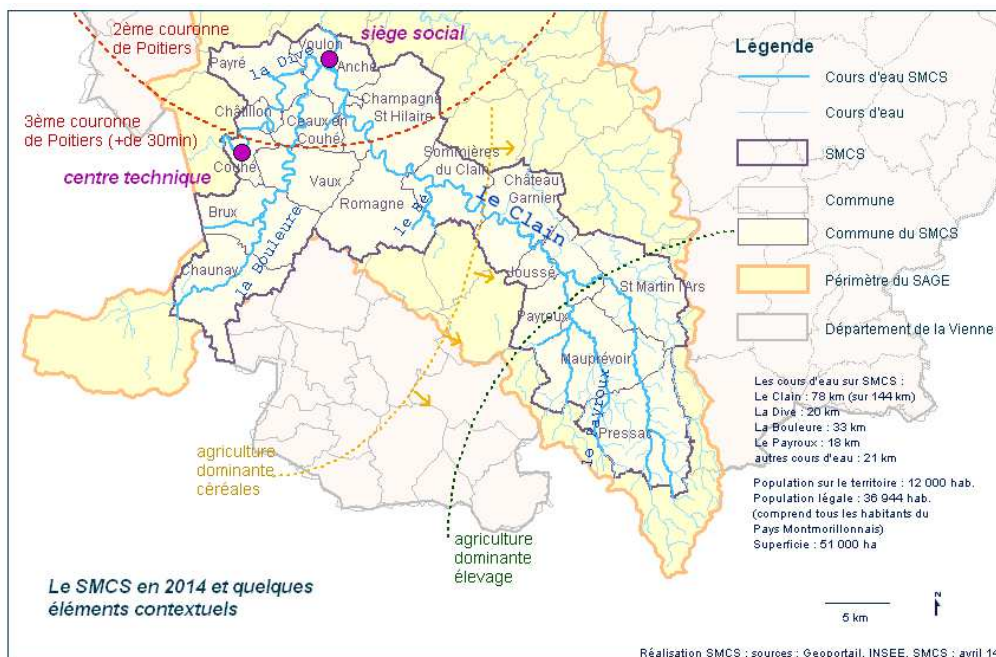
Moyens :

Humains : 2 agents et 1 technicien

Financiers : budget
~ 220 000 €
(dépense moyenne
~135 000€/an, +- 5%
depuis 10 ans)

Matériels :
2 véhicules dont un 4*4
(+ treuil)
tronçonneuses (de 75 cm
aux élagueuses)
barque de 3,5m, tir fort,...
+ petits matériels
location de pelleteuse pour
les gros chantiers.

Carte des collectivités
adhérentes aux SMCS en 2014



Délégués du syndicat :

CC de la Région de Couhé (8)

Béguier Vincent (Couhé)
Bellin Philippe (Payré)
Bernard Bruno (Châtillon)
Bourchenin Michel (Ceaux en Couhé)
Girardeau Jules (Payré)
Grollier Louis-Marie (Brux)
Mousserion Martine (Anché)
Sénécheau André (Voulon)

CC du Montmorillonais (7)

Baillarge Jean-Pierre (Mauprévoir)
Baudouin Bruno (St Martin l'Ars)
Bonneau Olivier (Mauprévoir)
Huguenaud Gérard (Pressac)
Martin Caroline (Mauprévoir)
Martin Jean-Louis (Pressac)
Vivion François (St Martin l'Ars)

Communes : Champagné St Hilaire, Château Garnier, Joussé, Payroux, Sommières du Clain

Moreau Mickaël (Champagné St Hilaire)
Pin Olivier (Champagné St Hilaire)
Guinauld Jacques (Château Garnier)
Lucquiaud Régis (Château Garnier)
Charraud Bruno (Joussé)
Noirault Hubert (Joussé)
Grimaud James (Payroux)
Harrison Susan (Payroux)
Berthommé Annick (Sommières du C.)
Texereau Dominique (Sommières du C.)

Dossiers :

- Contrat avec l'agence de l'eau (subventions)
- Déclaration d'Intérêt Général (travaux)
- Fusion des syndicats (prévu pour janvier 2015)

autres thématiques

- SAGE Clain (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux)
- ENS (Espaces Naturels Sensibles, département)
- Programme Re-Source (Civray),...